

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE  
DU 17 OCTOBRE 2025**

**Séance du matin (9h30) et séance exceptionnelle de l'après-midi**

# LISTE D'ÉMARGEMENT / PRÉSENCES

## Séance du matin :

"Sous-collège"		Présences	Mandats
<b>PRÉSIDENT</b>			
Préfet de la Région Nord Pas de Calais Picardie, Préfet Coordonnateur de Bassin	GAUME Bertrand	Excusé	
<b>PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (11)</b>			
Représentant Région	TACCOEN Jean-Michel	Présent	
Représentant Départements	DISSAUX Jean-Claude	Excusé	<b>Mandat à Mme LEVEUGLE</b>
Représentant Départements	MOLET Delphine	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	<b>Mandat à Mme SAVARIEGO</b>
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle 1ère Vice-Présidente	Présente (Arrivée 10h00)	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	ROUZE Thierry	Présent	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
<b>USAGERS NON ECONOMIQUES (6)</b>			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	CADET Jocelyne	Excusée	<b>Mandat à M.BARBIER</b>
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BURROW Coralie	Excusée	<b>Mandat à M.BARBIER</b>
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	PATRIS Jacques	Présent	
Assoc. Agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	Présent	
1 autre représentant du collège du CB	BARBIER Luc	Présent	
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline	Présente	
<b>USAGERS ECONOMIQUES (5)</b>			
Professions agricoles	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
Prof. de la pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyliculture	RICARD Morgane (vacant)		
Professions industrielles	VERMEULEN Marc	Excusé	
2 autres représentants du collège au CB	CRETE Françoise LEFEBVRE Jérôme 2nd Vice-Président	Présente Présent	

## REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (11)

DREAL HDF délégué de Bassin LABIT Julien ou son représentant	Excusé	Représenté par Mme CLERMONT-BROUILLET Florence et accompagnée de M.DEVISME Simon
Directeur Général de l'ARS HDF GILARDI Hugo ou son représentant	Excusé	Représenté par FIORI Marie
SGAR HDF DELACROY Jean-Gabriel ou son représentant	Excusé	Représenté par Mme MAMCARZ et accompagnée de FURNE Emilie
DG Délégué du BRGM POINSSOT Christophe ou son représentant	Excusé	Représenté par PHILIPPE Mikael
DRAAF HDF DESMET Björn ou son représentant	Excusé	Représenté par CLOMES Emmanuelle
DRFIP HDF et du Nord MORDACQ Franck ou son représentant	Excusé	
Directeur Général de l'OFB THIBAULT Olivier (Délégation M.BERTRAND) ou son représentant	Excusé	Représenté par M. BERTRAND Patrick
DIRM Manche Est-mer du Nord THOMAS Hervé ou son représentant	Excusé	Représenté par CZEKANSKI Cyril
Directeur du GPM de Dunkerque GEORGES Maurice ou son représentant	Excusé	Représenté par MOENECLAEGH Léopold
Directrice Générale de VNF AVEZARD Cécile ou son représentant	Excusée	Représenté par MATRAT Olivier
Directeur du CELRL VAN DE MAELE Philippe ou son représentant	Excusé	Représenté par MELENEC Gwenaëlle

## REPRESENTANTS DU PERSONNEL

PENISSON Bruno - Représentant du personnel - Titulaire	Présent
VERHAEGHE Séverine - Représentant du personnel - Suppléant	Présente

## Membres Consultatifs

FIOLET Emeline Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente
DINGREMONT Benoît Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Représenté par M.BASMAJIAN
MATYKOWSKI Isabelle Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente

## INTERNES

VINCENT Isabelle	Présente
BRANGER Pierre	Présent
DOLLET arnaud	Présent
BOUGHABA Jeanne	Présente
PASSE Delphine	Présente
DUBREUX Marie	Présente
CANNAROZZO Mickaël	Présent
DECAMPS Suzy	Présente
BROCHET Sandrine	Présente
CELARY Cathy	Présente
LECLERCQ Lydie	Présente
MARSZALEK Anaïs	Présente

## Externe

DUVIVIER Isabelle (Prestataire PV)	Présente

**Séance exceptionnelle de l'après-midi (Adoption définitive de l'actualisation des taux de redevances après avis du Comité de Bassin – point n°3) :**

" Sous-collège "		Présences	Mandats
<b>PRÉSIDENT</b>			
Préfet de la Région Nord Pas de Calais Picardie, Préfet Coordonnateur de Bassin	GAUME Bertrand	Excusé	
<b>PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (11)</b>			
Représentant Région	TACCOEN Jean-Michel	Présent	
Représentant Départements	DISSAUX Jean-Claude	Présent	
Représentant Départements	MOLET Delphine	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	Mandat à Mme SAVARIEGO
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle 1 <sup>re</sup> Vice-Présidente	Présente	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	ROUZE Thierry	Présent	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
<b>USAGERS NON ECONOMIQUES (6)</b>			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	CADET Jocelyne	Excusée	Mandat à M. BARBIER
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BURROW Coralie	Excusée	Mandat à M. BARBIER
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	PATRIS Jacques	Présent	
Assoc. Agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	Présent	
1 autre représentant du collège du CB	BARBIER Luc	Présent	
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline	Présente	
<b>USAGERS ECONOMIQUES (5)</b>			
Professions agricoles	LEVEUGLE Emmanuel	Excusé	Mandat à Mme CRETE
Prof.de la pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyiculture	RICARD Morgane (vacant)		
Professions industrielles	VERMEULEN Marc	Excusé	Mandat à M. LEFEBVRE
2 autres représentants du collège au CB	CRETE Françoise 2 <sup>nd</sup> Vice-Président	Présente	
	LEFEBVRE Jérôme	Présent	

## REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (11)

DREAL HDF délégué de Bassin LABIT Julien ou son représentant	Excusé	Représenté par Mme CLERMONT-BROUILLET Florence et accompagnée de M.RAOUL
Directeur Général de l'ARS HDF GILARDI Hugo ou son représentant	Excusé	Représenté par FIORI Marie
SGAR HDF DELACROY Jean-Gabriel ou son représentant	Excusé	Représenté par Mme MAMCARZ et accompagnée de FURNE Emilie
DG Délégué du BRGM POINSSOT Christophe ou son représentant	Excusé	Représenté par PHILIPPE Mikael
DRAAF HDF DESMET Björn ou son représentant	Excusé	Représenté par CLOMES Emmanuelle
DRFIP HDF et du Nord MORDACQ Franck ou son représentant	Excusé	
Directeur Général de l'OBF THIBAULT Olivier (Délégation M.BERTRAND) ou son représentant	Excusé	Représenté par M. BERTRAND Patrick
DIRM Manche Est-mer du Nord THOMAS Hervé ou son représentant	Excusé	Représenté par CZEKANSKI Cyril
Directeur du GPM de Dunkerque GEORGES Maurice ou son représentant	Excusé	Représenté par MOENECLAHEY Léopold
Directrice Générale de VNF AVEZARD Cécile ou son représentant	Excusée	Représenté par MATRAT Olivier
Directeur du CELRL VAN DE MAELE Philippe ou son représentant	Excusé	Représenté par MELENEC Gwenaëlle

## REPRESENTANTS DU PERSONNEL

PENISSON Bruno - Représentant du personnel - Titulaire	Présent
VERHAEGHE Séverine - Représentant du personnel - Suppléant	Présente

## Membres Consultatifs

FIOLET Emeline Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
FLAJOLET André Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente
DINGREMONT Benoît Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
MATYKOWSKI Isabelle Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente

## INTERNES

VINCENT Isabelle	Présente
BRANGER Pierre	Présent
DOLLET arnaud	Présent
BOUGHABA Jeanne	Présente
PASSE Delphine	Présente
DUBREUX Marie	Présente
EUVERTE Cyrille	Présent
LERNON Alexandre	Présent
COSSART Emma	Présente
DECAMPS Suzy	Présente
BROCHET Sandrine	Présente
CELARY Cathy	Présente
LECLERCQ Lydie	Présente
MARSZALEK Anaïs	Présente

## Externe

SERNA Elodie (Prestataire PV)	Présente

**RELEVE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 OCTOBRE 2025**  
**(9h30 et séquence exceptionnelle de l'après-midi)**

Session présidée par M. Vice-président Lefebvre.

Conflits d'intérêts : le membre concerné ne participe pas au vote et au débat sur le dossier pour lequel il est en conflit d'intérêt (membre à voix délibérative).  
 membre consultant : ne participe pas au débat sur le dossier pour lequel il est en conflit d'intérêt [pas de voix délibérative].  
 \* Co-financeurs, lieux d'interventions : ne sont pas concernés par le conflit d'intérêt : uniquement motif d'avantage.

N° OU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DÉSIR	ORDRE	ADOPTÉ / AF	REFUSÉ	AMENDE	OBSERVATIONS
						ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
1		Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions du Conseil d'Administration du 4 juillet 2025	x			Adopté à l'unanimité
2	25-A-031	MODIFICATION DU PLAFOND D'EMPLOI 2025 EN ETPT	x			Adopté à l'unanimité
3	25-A-032	ACTUALISATION DES TAUX DE REDÉDANCES POUR L'ANNÉE 2026 EN LIEN AVEC LA PRISE EN COMPTE DE L'INFLATION	x			Avis favorable à l'unanimité de la CPP du 19 septembre.
						Soumis à l'avis préalable du Comité de Bassin du 17 octobre [séquence CA – CB – CA].
						Applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2026.
						Avis favorable du CA pour demande d'avis au CB avec 4 voix contre : M. Lefebvre, M. Leveugle, Mme Crété, M. Taccone.
						Membres inscrits : 34 ; Membres présents : 24 ; Mandataires : 4 ; Voitants : 28 ; Pour : 24 ; Contre : 4 ; Abstentions : 0 ; Suffrages exprimés : 28

			Adoption définitive du CA à l'unanimité après avis conforme du CB	
			<b>Membres inscrits : 34 ; Membres présents : 29 ; Mandats : 5 ; Voitants : 29 ; Pour : 29 ; Contre : 0 ; Absentations : 0 ; Suffrages exprimés : 29</b>	
4	Modification des délibérations du 12ème Programme d'intervention	25-A-033 LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE	X	Avis favorable à l'unanimité de la CPP du 19 septembre.
				Applicable au 1 <sup>er</sup> novembre 2025.
				Adopté à l'unanimité
		25-A-034 EAU ET NATURE EN VILLE ET VILLAGE	X	Avis favorable à l'unanimité de la CPP du 19 septembre.
				Applicable au 1 <sup>er</sup> janvier 2026.
				Adopté à l'unanimité
		25-A-035 PRESERVATION ET RESTAURATION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE	X	Avis favorable à l'unanimité de la CPP du 19 septembre.
				Applicable au 1 <sup>er</sup> novembre 2025.
				Adopté à l'unanimité
		25-A-036 LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLE	X	Avis favorable à l'unanimité de la CPP du 19 septembre.
				Applicable au 1 <sup>er</sup> novembre 2025.
				Adopté à l'unanimité

	25-A-037 MODALITÉS GÉNÉRALES DES INTERVENTIONS	<input checked="" type="checkbox"/>	Avis favorable à l'unanimité de la CPP du 19 septembre.
			Applicable au 1 <sup>er</sup> novembre 2025. Adopté à l'unanimité
5	25-A-038 VALIDATION DES PACTES DE GOUVERNANCE AVEC LES SAGE	<input checked="" type="checkbox"/>	Adopté à l'unanimité moins les membres en conflit d'intérêts :
			DISSAUX Jean-Claude – Prst CLE SAGE Lys – membre SMAGEAa (mandat à Mme LEVEUGLE),
			RAOUlt Paul – Prst CLE SAGE Sambre, RINGOT Bertrand – Prst CLE SAGE Aa – Prst IWW (mandat à Mme SOVARIEGO),
			ROUZE Thierry – VP CLE SAGE Delta Aa,
			LEVEUGLE Emmanuelle – membre SYMSAGEL (lys)
6	EXAMEN DES DEMANDES DE PARTICIPATION FINANCIÈRE	<input checked="" type="checkbox"/>	
6.1	25-A-039 ACTION INTERNATIONALE	<input checked="" type="checkbox"/>	Avis favorable à l'unanimité de la CPP du 12 septembre
6.2	25-A-040 GESTION DES EAUX PLUVIALES	<input checked="" type="checkbox"/>	Adopté à l'unanimité Avis favorable à l'unanimité de la CPP du 12 septembre
			Adopté à l'unanimité

6.3	25-A-041	RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSSYSTÈMES	<input checked="" type="checkbox"/>	Adopté à l'unanimité moins le membre en conflits d'intérêts :
				Dossier REG-2025-00916 SYMSAGE : LEVEUGLE Emmanuelle – membre SYMSAGE (Lys)
6.4	25-A-042	PLANIFICATION ET GESTION À L'ÉCHELLE DU BASSIN ET DES SOUS BASSINS	<input checked="" type="checkbox"/>	Adopté à l'unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :
				Dossiers REG-2025-00474, REG-2025-00467 SYAGEAa : DISSAUX Jean-Claude – Prst CLE SAGE Lys – membre SYAGEAa (mandat à Mme LEVEUGLE), Avesnois
				Dossier REG-2025-00482 SM IIW : RINGOT Bertrand – Prst CLE SAGE Aa – Prst IIW (mandat à Mme SAWARIEGO), Avesnois
				Dossier REG-2025-00574 SYMSAGE : LEVEUGLE Emmanuelle – membre SYMSAGE (Lys)
7	25-A-043	PARTICIPATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE AUX PROGRAMMES D'ACTION DE PRÉVENTION CONTRE LES INONDATIONS AVENANT AU PROGRAMME D'ÉTUDES PÉRÉLABLES DE L'AUDOMAROIS	<input checked="" type="checkbox"/>	Adopté à l'unanimité moins les membres en conflits d'intérêts :
				Aa : RINGOT Bertrand – Prst CLE SAGE Aa – Prst IIW (mandat à Mme SAWARIEGO),

	<p>ROUZE Thierry – VP CLE SAGE Delta Aa,</p> <p>SMAGEAa - CAPSO : DISSAUX Jean- Claude – Prst CLE SAGE Lys – membre SMAGEAa, VP CAPSO</p>
--	---

## **Ordre du Jour**

### **Points décisionnels**

- 1 – Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions du Conseil d'Administration du 4 juillet 2025
  - 2 – Modification du plafond d'emploi 2025 en ETPT
  - 3 – Actualisation des tarifs des redevances pour l'année 2026 en lien avec la prise en compte de l'inflation (avec séance exceptionnelle de l'après-midi après avis du CB – séquence CA-CB-CA)
  - 4 – Modification de délibération du 12e programme d'intervention :
    - Lutte contre les pollutions d'origine domestique
    - Eau et nature dans les villes et villages
    - Préservation et la restauration des milieux naturels et de la biodiversité
    - Lutte contre les pollutions des activités économiques hors agricole
    - Modalités générales des interventions de l'agence
  - 5 – Validation des pactes de gouvernance SAGE
  - 6 – Examen des demandes de participation financière
  - 7 – Avenant au PAPI d'intention Audomarois
- Point d'Information**
- 8 – Bilan du 11e Programme d'Intervention

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

**M. le Vice-Président LEFEBVRE** salue les membres du Conseil d'Administration. Il précise que le quorum est atteint et ouvre la séance à 9 h 39.

**Mme MATYKOWSKI** évoque en préambule la plaquette du 12<sup>e</sup> Programme remise aujourd'hui. Cette plaquette a été distribuée lors des Congrès des maires du Nord et du Pas-de-Calais auxquels l'Agence a participé. Mme MATYKOWSKI invite les membres du Conseil d'Administration à en prendre connaissance et à ne pas hésiter à poser des questions.

Parmi les actualités, Mme MATYKOWSKI mentionne le projet de loi de finances 2026 déposé mardi dernier. Elle laisse la parole à Mme PERCELAY, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, pour présenter les éléments concernant les Agences de l'Eau.

**Mme PERCELAY** confirme le dépôt, quelques jours auparavant, du projet de loi de finances 2026. Il sera examiné par l'Assemblée nationale à partir de la semaine prochaine. Plusieurs dispositions intéressent les Agences de l'Eau.

- L'augmentation de 50 M€ du plafond de recettes des six Agences de l'Eau représente une partie de la marche à franchir pour le financement du Plan Eau. En effet, le Plan Eau, qui représentait +475 M€ sur les interventions des Agences de l'Eau, doit se traduire, à terme, par une augmentation du plafond de 325 M€, puisque 150 M€ sont libérés par la fin des primes pour performance épuratoire. Cette marche de 50 M€ supplémentaires ne permet pas d'atteindre ce plafond, mais elle ne remet pas en cause la mise en œuvre globale du Plan Eau. Le gouvernement sera attentif aux éventuels amendements parlementaires pouvant permettre de finaliser cette marche de + 175 M€ restant à franchir, à date, sur le financement du Plan Eau.
- Un article fiscal figurant dans le projet de loi de finances vient amender la réforme des redevances pour prendre en compte un certain nombre de retours d'expérience par rapport à la mise en œuvre de cette réforme. Mme PERCELAY n'entre pas dans le détail, mais reste disponible pour répondre aux questions.
- Le dernier point du projet de loi de finances déposé porte sur la réduction d'effectifs de l'ensemble des opérateurs, notamment ceux du programme 113, dont -12 ETP pour les Agences de l'Eau. Ces diminutions s'inscrivent dans l'effort demandé en matière de réduction des dépenses publiques.
- Par ailleurs, Mme PERCELAY indique que le gouvernement relancera la concertation nationale sur l'augmentation de la redevance pour pollutions diffuses qui fait partie des mesures nécessaires à la finalisation du financement du Plan Eau.
- Des échanges avec les parlementaires sont en cours concernant la redevance PFAS, introduite par la loi de février 2025. Elle fera l'objet de modifications dans la loi de finances pour être opérationnelle.

**Mme MATYKOWSKI** évoque les conséquences locales potentielles d'un plafond de recettes augmenté de +50 M€, au lieu de +175 M€, alors que fin 2023, l'ensemble des Comités de Bassin ont ajusté leurs tarifs de redevances afin d'honorer les engagements qui leur étaient demandés au titre de la déclinaison du Plan Eau sur chaque bassin. Partant du principe qu'une recette votée en 2024 sera effective en 2026, et en considérant le temps nécessaire à la mise en place du système, cela signifie que les recettes globales de l'ensemble des Agences seront au-delà du plafond de recettes augmenté de 50 M€ inscrits, aujourd'hui, dans le projet de loi de finances 2026. Reste à voir les débats au niveau de l'Assemblée et du Sénat. Cependant, le risque est d'activer le mécanisme du plafond mordant à fin 2026. Il est vrai que

l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a connu un relèvement du plafond de recettes de 139 M€ à 169 M€. Un budget rectificatif a été adressé en juillet aux administrateurs ; lequel fait état d'un montant de recettes légèrement inférieur à 160 M€ pour 2025. Pour 2026, il est question d'être aux environs de 165 M€. Cela signifie que, si la répartition du plafond de recettes entre les Agences est revue en raison de cette moindre augmentation, il existe un risque de mise en œuvre du plafond mordant dans toutes les Agences, et peut-être dans une moindre proportion pour l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

L'autre sujet concerne les effectifs. Le Plan Eau avait acté une hausse de 66 ETP pour l'ensemble des Agences en raison des augmentations et des demandes sur certaines politiques publiques fléchées. En 2024, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie avait bénéficié de + 6 ETP. Mme MATYKOWSKI rappelle que cette décision fait suite à une dizaine d'années de très fortes baisses pour l'ensemble des Agences, à savoir le passage de 180 à 130 agents pour la seule Agence Artois-Picardie. La loi de finances 2025 avait acté -12 ETP à l'échelle des 6 agences ; soit -1,4 ETP pour l'agence. Si la loi de finances 2026 en projet prévoit -12 ETP, cela signifie que la répartition risque d'être à peu près équivalente. L'Agence passerait alors de +6 à -3 ETP. Enfin, comme dernier point d'actualité, Mme MATYKOWSKI évoque le décret au 31 juillet dernier et la circulaire, tous deux parus début septembre, sur le renforcement du rôle des préfets vis-à-vis de l'ensemble des opérateurs afin de garantir une meilleure cohérence de la politique publique sur les territoires. En ce qui concerne plus particulièrement les Agences de l'Eau, le préfet de bassin est le préfet coordinateur de l'Agence. Dans les discussions menées avec le préfet, il est considéré qu'il n'y a pas de changement pour le bassin Artois-Picardie, puisque l'Agence participe déjà au comité d'action régional regroupant l'ensemble des chefs de services régionaux de l'État et quelques opérateurs. De plus, le préfet est déjà le président du Conseil d'Administration. À ce titre, il signe les délibérations et délègue des pouvoirs à la direction générale. Ce changement n'a donc pour l'heure pas d'impact sur l'Agence ; sachant que la particularité du bassin est d'être infrarégional, à la différence de certaines Agences à cheval sur plusieurs régions, avec un préfet coordonnant plusieurs préfets de Région.

## POINTS DÉCISIONNELS

### 1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL ET RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 JUILLET 2025

**M. le Vice-Président LEFEBVRE** s'enquiert d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal et le relevé de décisions.

*Pas de remarque.*

**M. le Vice-Président LEFEBVRE** propose de passer au vote.

*Le procès-verbal et le relevé de décisions du Conseil d'Administration  
du 4 juillet 2025  
sont adoptés à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.*

### 2 – MODIFICATION DU PLAFOND D'EMPLOI 2025 EN ETPT

**Mme MATYKOWSKI** présente le point 2 « Modification du plafond d'emploi 2025 en ETPT », en référence au dossier et au diaporama de séance.

**Mme PASSE** complète la présentation.

Arrivées en séance de Mme CRÉTÉ à 9 h 50 et M. FLAJOLET à 9 h 52.

**Pas de remarque.**

**M. le Vice-Président LEFEBVRE** propose de passer au vote.

***La délibération***

***« MODIFICATION DU PLAFOND D'EMPLOI 2025 EN ETPT »***

***n° 25-A-031***

***Est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025***

**3 – ACTUALISATION DES TARIFS DES REDEVANCES POUR L'ANNÉE 2026 EN LIEN  
AVEC LA PRISE EN COMPTE DE L'INFLATION**

**Mme DUBREUX** présente le point 3 « Actualisation des tarifs des redevances pour l'année 2026 en lien avec la prise en compte de l'inflation », en référence au dossier et au diaporama de séance.

**Remarques et Débats :**

**M. le Vice-Président LEFEBVRE** rappelle que le Conseil d'Administration rend son avis en séance du matin, pour passer en saisine du Comité de Bassin, avec une approbation définitive en Conseil d'Administration extraordinaire l'après-midi même.

**M. LEVEUGLE** comprend le principe d'évolution automatique des indices en fonction de l'inflation, mais demande si, inversement, une baisse est prévue en cas de déflation.

**Mme DUBREUX** répond que la baisse est effectivement prévue.

**M. LEVEUGLE** espère que tel sera le cas, car « déflation » et « baisse » ne sont pas toujours associées en économie. Il fait observer que ni les salaires ni la taxe TFNB ne sont indexés sur l'inflation. De plus, il souligne, page 143 du dossier de séance, l'augmentation des recettes des redevances pour pollution de l'eau par les activités d'élevage, pour pollutions diffuses, et cynégétique induisant une hausse de 3 € à 3,06 €/UGB en 2026. En effet, même si l'élevage connaît une légère embellie, notamment sur le prix de la viande, la raison tient en réalité au départ définitif de nombreux éleveurs. Cette situation appelle à des solutions fiables et durables. À la suite des discussions menées au niveau national, M. LEVEUGLE indique que le monde agricole votera contre cette résolution.

Arrivée en séance de Madame SAVARIEGO à 10 h 00.

**M. le Vice-Président LEFEBVRE** intervient, non pas en tant que Vice-Président du Comité de Bassin, mais au titre d'intervenant industriel, pour aller dans le sens de M. LEVEUGLE. Premièrement, le principe d'automatique le gêne. Ensuite, la discussion sur les redevances a eu lieu et le résultat montre des disparités assez importantes. Il est donc désormais extrêmement méfiant lorsqu'il est question de redevances. C'est pourquoi il votera également contre cette résolution. Même si son vote ne change rien, il souhaite être clair quant à sa position sur le sujet.

**Mme MATYKOWSKI** souhaite apporter des précisions quant aux démarches en cours concernant les redevances vis-à-vis, notamment, des acteurs économiques. Il y aura un point complet sur l'avancement de la mise en place de la réforme des redevances durant le Comité de Bassin de l'après-midi. Elle précise que le simulateur d'impact, toutes redevances confondues et pas uniquement les redevances réformées, a été transmis, cet été, aux acteurs économiques. À la suite des nombreuses réunions pilotées par la direction de l'eau et de la biodiversité avec les différents représentants des acteurs économiques, force est de constater qu'il n'y a eu aucun signalement – sur le bassin Artois-Picardie comme ailleurs – de cas concret où des augmentations importantes poseraient des difficultés. Certes, il existe des augmentations importantes selon les typologies d'entreprises, mais aucune qui poserait problème quant à la capacité de l'entreprise à payer ou à assumer cette augmentation de redevances, au regard du produit ou de la viabilité de l'entreprise. Sans retour de cas épineux, il est difficile d'aller plus avant sur cette problématique même si un mécanisme d'atténuation ciblé et transitoire sera proposé.

**Mme CRÉTÉ** s'interroge sur le simulateur dont elle n'a pas entendu parler au sein des chambres d'agriculture, qui sont pourtant des acteurs économiques. Les simulations les intéressent. Elle relaie le message de M. LEVEUGLE quant aux coûts qui augmentent de toutes parts. Il est facile d'indexer, mais il faut se poser la question de savoir si les prix de vente des produits sont eux aussi indexés. Il est question des retraites, des salaires, mais il n'y a pas que cela. Certains produits sont en phase très descendante et soulèvent une interrogation sur la capacité des exploitations à faire face à toutes ces augmentations de charges qui, petit à petit, grèvent les budgets. Il est essentiel d'être attentif à cela, d'autant qu'il y a déjà eu une augmentation de la redevance par ailleurs.

**M. le Vice-Président LEFEBVRE** procède au vote.

#### *La délibération*

#### **« ACTUALISATION DES TARIFS DES REDEVANCES POUR L'ANNÉE 2026 EN LIEN AVEC LA PRISE EN COMPTE DE L'INFLATION »**

**n° 25-A-032**

**Reçoit un avis favorable du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025 pour demande d'avis au CB avec 4 voix contre : M. Lefebvre, M. Leveugle, Mme Crété, M. Taccoen.**  
**Membres inscrits : 34 ; Membres présents : 24 ; Mandats : 4 ; Votants : 28 ; Pour : 24 ; Contre : 4 ; Abstentions : 0 ; Suffrages exprimés : 28.**

**Avis favorable à l'unanimité de la CPP du 19 septembre. Soumis à l'avis préalable du Comité de Bassin du 17 octobre (séquence CA – CB – CA).**  
**Applicable au 1er janvier 2026.**

#### Séance exceptionnelle de l'après-midi :

**Adoption définitive du CA à l'unanimité après avis conforme du CB**  
**Membres inscrits : 34 ; Membres présents : 24 ; Mandats : 5 ; Votants : 29 ; Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Suffrages exprimés : 29**

### **4 – MODIFICATION DE DÉLIBÉRATION DU 12ÈME PROGRAMME D'INTERVENTION**

**M. DOLLET** présente le point 4 « Modification de délibérations du 12<sup>ème</sup> programme d'intervention », en référence au dossier et au diaporama de séance.

## **MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION SUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE**

Pour le présent Conseil d'Administration, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n° 4 du dossier du CA du 17 octobre 2025) :

*Pas de remarque.*

**M. le Vice-Président LEFEBVRE** procède au vote.

*La délibération*

**« LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE »**

**n°25-A-033**

***Est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.***

***Avis favorable à l'unanimité de la CPP du 19 septembre.  
Applicable au 1er novembre 2025.***

## **MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION SUR L'EAU ET NATURE DANS LES VILLES ET VILLAGES**

Pour le présent Conseil d'Administration, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n° 4 du dossier du CA du 17 octobre 2025) :

*Pas de remarque.*

**M. le Vice-Président LEFEBVRE** procède au vote.

*La délibération*

**« EAU ET NATURE DANS LES VILLES ET VILLAGES »**

**n° 25-A-034**

***Est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.***

***Avis favorable à l'unanimité de la CPP du 19 septembre.  
Applicable au 1er janvier 2026.***

## **MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION SUR LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLE**

Pour le présent Conseil d'Administration, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n° 4 du dossier du CA du 17 octobre 2025) :

*Pas de remarque.*

**M. le Vice-Président LEFEBVRE** procède au vote.

*La délibération*

**« LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLE »**

*n°25-A-036*

*Est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.*

*Avis favorable à l'unanimité de la CPP du 19 septembre.  
Applicable au 1er novembre 2025.*

**MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION SUR LA PRÉSÉRATION ET LA RESTAURATION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ**

Pour le présent Conseil d'Administration, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n° 4 du dossier du CA du 17 octobre 2025) :

*Pas de remarque.*

M. le Vice-Président LEFEBVRE procède au vote.

*La délibération*

**« PRÉSÉRATION ET LA RESTAURATION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ »**

*n°25-A-035*

*Est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.*

*Avis favorable à l'unanimité de la CPP du 19 septembre.  
Applicable au 1er novembre 2025.*

**MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION SUR LES MODALITÉS GÉNÉRALES DES INTERVENTIONS DE L'AGENCE**

Pour le présent Conseil d'Administration, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n° 4 du dossier du CA du 17 octobre 2025) :

*Pas de remarque.*

M. le Vice-Président LEFEBVRE procède au vote.

*La délibération*

**« MODALITÉS GÉNÉRALES DES INTERVENTIONS »**

*n°25-A-037*

*Est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.*

*Avis favorable à l'unanimité de la CPP du 19 septembre.  
Applicable au 1er novembre 2025.*

**Mme MATYKOWSKI** souligne que quatre délibérations portent sur des ajustements ou sont liées au nouveau logiciel de gestion des aides mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Dans cette phase d'appropriation tant pour les équipes en interne que les porteurs de projets du 12<sup>ème</sup> Programme, l'Agence sera peut-être amenée à proposer d'autres aménagements. Entrer dans la phase pratique conduit à des précisions, à des modifications pour une meilleure fluidité. Certes, il n'est jamais satisfaisant de faire évoluer des délibérations du fait d'un logiciel, mais cet outil monte en puissance. Les premiers dossiers d'aides ont été déposés. Cela demande une phase d'appropriation, avec, côté Agence, de premiers paiements versés courant septembre. L'objectif est d'apporter davantage de fluidité dans les demandes d'aides du 12<sup>ème</sup> Programme. Pour les paiements, il s'agit bien des aides 2025 ; celles des années antérieures étant gérées par l'ancien logiciel, d'où un certain ralentissement actuellement sur les demandes d'aides et les paiements.

## 5 – VALIDATION DES PACTES DE GOUVERNANCE SAGE

**M. BRANGER** présente le point 5 « Validation des pactes de gouvernance SAGE », en référence au dossier et au diaporama de séance.

**Mme MATYKOWSKI** précise qu'il s'agit d'un nouveau cadre partenarial introduit avec les SAGE dans le 12<sup>ème</sup> Programme. Les contrats de masse d'eau seront présentés ensuite. L'objectif est d'instaurer des partenariats sur des sujets à enjeux, en l'occurrence la déclinaison du SDAGE dans les SAGE. Il est prévu de présenter les premiers pactes de gouvernance avec les SAGE à ce Conseil d'Administration ainsi qu'à celui de novembre.

*Pas de remarque.*

**M. le Vice-Président LEFEBVRE** procède au vote.

### *La délibération*

#### **« VALIDATION DES PACTES DE GOUVERNANCE SAGE »**

**n° 25-A-038**

*Est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025 moins les membres en conflits d'intérêts : DISSAUX Jean-Claude – Prst CLE SAGE Lys – membre SMAGE Aa (mandat à Mme LEVEUGLE), RAOULT Paul – Prst CLE SAGE Sambre, RINGOT Bertrand – Prst CLE SAGE Aa – Prst IIW (mandat à Mme SAVARIEGO), ROUZE Thierry – VP CLE SAGE Delta Aa, LEVEUGLE Emmanuelle – membre SYMSAGEL (Lys)*

## 6 – EXAMEN DES DEMANDES DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

**M. BRANGER** présente le point 6 « Examen des demandes de participation financière », en référence au dossier et au diaporama de séance.

**M. le Vice-Président LEFEBVRE** rappelle que les participations financières sont souvent présentées en Commission Permanente des Interventions mais, parfois, des dérogations sont nécessaires. Les documents examinés ont reçu un avis favorable de la Commission Permanente des Interventions, mais il appartient au Conseil d'Administration de prendre la décision.

**Mme MATYKOWSKI** ajoute qu'il est question aussi de certaines demandes de participations financières qui n'ont pas été forcément présentées en Commission Permanente des Interventions. Il s'agit de reliquats sur des sujets inondations, en raison de la présentation de taux exceptionnellement élevés concernant les travaux structurants. Certaines opérations représentent des montants importants ; sachant qu'il sera proposé de faire bénéficier quelques dossiers, identifiés dès 2024, des mêmes conditions que pour ce dispositif exceptionnel déployé en 2024.

## 6.1 ACTION INTERNATIONALE LIGNE 33

Pour le présent Conseil d'Administration, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n° 6.1 du dossier du CA du 17 octobre 2025) :

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 188 378 €
  - REG-2025-00544 PROGRAMME SOLIDARITE EAU

### *Remarques et Débats :*

**M. le Vice-Président LEFEBVRE** rappelle que la Commission Permanente Action Internationale et Développement Durable n'existe plus. Les sujets sont en général traités en Commission Permanente des Interventions, sauf lors de cas dérogatoires aux délibérations, auquel cas ils sont traités en Conseil d'Administration.

**M. BARBIER** souhaiterait avoir régulièrement un retour sur la mise en œuvre de la convention pour savoir ce qui a été fait. Les montants validés sont conséquents au niveau national. Ces 2,6 M€ doivent produire des résultats. Il est essentiel, à ses yeux, de vérifier que ces résultats sont en cohérence avec les objectifs.

**M. le Vice-Président LEFEBVRE** procède au vote.

### *La délibération*

## « ACTION INTERNATIONALE »

n°25-A-039

*Est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.*

#### **Avis favorable à l'unanimité de la CPI du 12 septembre**

**M. BRANGER** répond à la remarque de M. BARBIER en précisant que c'est prévu ainsi. En effet, l'Agence demande des livrables permettant de vérifier que les objectifs proposés sont atteints pour payer le solde des participations engagées. Cela permet également, lors de la sollicitation d'un renouvellement pour la période 2028-2030, d'entamer, le cas échéant, une discussion plus approfondie avec Ps-Eau afin d'être plus en accord, en cas de divergence, avec les objectifs de l'Agence.

**Mme MATYKOWSKI** voit dans la remarque de M. BARBIER le souhait que le retour en Commission des aides auprès des administrateurs ne porte pas uniquement sur le volet « bonne gestion », mais qu'il constitue un compte-rendu des productions liées à la convention.

## 6.2 GESTION DES FAUX PLUVIALES LIGNE 16

Pour le présent Conseil d'Administration, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n° 6.2 du dossier du CA du 17 octobre 2025 :

- 2 dossiers de participations financières pour un montant de 202 500 €

- REG-2025- 00362 ADOPTA
- REG-2025- 00322 ADOPTA

**Remarques et Débats :**

**M. le Vice-Président LEFEBVRE** fait observer que la ligne « eaux pluviales » n'avait pas été dépensée en totalité lors du programme précédent. La dotation a dû être plusieurs fois abaissée.

**Mme MATYKOWSKI** rappelle la forte accélération en fin de programme. En revanche, les actions de désimperméabilisation de la ligne des acteurs économiques représentaient la moitié du budget. Il s'agit d'ailleurs d'une particularité propre au bassin que d'avoir des acteurs économiques assez dynamiques sur ce sujet. Elle rappelle que l'Agence mène tout un programme avec les bailleurs sociaux sur le sujet de la désimperméabilisation, et souligne l'existence d'une convention particulière avec l'Union Régionale de l'Habitat et la Banque des Territoires qui va dans ce sens. La très forte reprise constatée sur la fin du 11<sup>eme</sup> Programme perdure aujourd'hui.

**M. BRANGER** confirme ce qui vient d'être dit. Le 11<sup>eme</sup> Programme a débuté doucement. Les techniques touchant à l'infiltration, notamment des eaux pluviales en milieu urbain, méritent d'être encore accompagnées en menant un travail de sensibilisation auprès des maîtres d'ouvrage compétents, notamment les communes et les EPCI. Au fur et à mesure du 11<sup>eme</sup> Programme, de plus en plus de dossiers ont été proposés pour arriver, in fine, à une dizaine de millions d'euros engagés sur cette politique contre 4 ou 5 M€ au début. La tendance se confirme sur le 12<sup>eme</sup> Programme, et la ligne la plus dynamique cette année est celle de la gestion des eaux pluviales, avec de nombreux projets exemplaires du point de vue de l'intégration des eaux pluviales dans les projets d'aménagement urbain. Il s'agit du fruit du travail de sensibilisation et d'animation mené par l'Agence et ses partenaires, dont l'ADOPTA. L'état des lieux de 2025, sur la base duquel le futur SDAGE sera élaboré, est en cours de finalisation. La pression liée aux eaux pluviales, notamment les débordements générés dans les réseaux et les stations d'épuration, constitue la pression principale en matière de macropolluants. Il existe un enjeu particulièrement fort sur le bassin et une nécessité absolue d'y travailler de manière préventive, en faisant en sorte que les eaux s'infiltrent là où elles tombent, d'éviter qu'elles ne ruissent et ne rejoignent, notamment, les réseaux unitaires.

**Mme MATYKOWSKI** ajoute qu'il sera à nouveau question de ces sujets au regard de la conformité à la directive « eau résiduaire urbaine » actuelle. La gestion du pluvial est un très fort enjeu dans l'évitement et l'acheminement des macropolluants dans les cours d'eau et les dysfonctionnements du système d'assainissement. Dans un proche avenir, il sera question de la DERU2 qui va poursuivre un plus grand niveau d'exigence.

**M. le Vice-Président LEFEBVRE** procède au vote.

*La délibération*

*« GESTION DES EAUX PLUVIALES »*

*n°25-A-040*

*Est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.*

*Avis favorable à l'unanimité de la CPI du 12 septembre*

### 6.3 MILIEUX NATURELS LIGNE 24

Pour le présent Conseil d'Administration, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n° 6.3 du dossier du CA du 17 octobre 2025 :

– **12 dossiers de participations financières pour un montant de 6 934 047 €**

- REG-2025-00916 SYMSAGEL
- REG-2025-00890 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00885 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00880 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00886 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00871 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00869 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00884 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00862 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00849 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00844 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00835 SM CANCHE ET AUTHIE

**Remarques et Débats :**

Dossier REG-2025-00916 SYMSAGEL

**M. le Vice-Président LEFEBVRE** cède la parole à M. MATRAT, représentant les Voies Navigables de France.

**M. MATRAT** confirme que les interventions concernent bien une partie non naviguée relevant du domaine public fluvial de l'État, dont la gestion est confiée partiellement aux Voies Navigables de France, mais qui n'a pas de fonction pour l'établissement. Il s'agit d'un dossier ayant fait l'objet d'échanges nourris avec la CABBALR sous l'égide, notamment, du sous-préfet de Béthune ainsi que du SYMSAGEL, porteur du projet, qui va entreprendre une action cohérente sur l'ensemble de la rivière. Il est important que cette action puisse se dérouler sur l'ensemble du périmètre afin d'apporter une réponse cohérente, durable et efficace.

**M. BARBIER** ne s'inquiète pas pour les parties publiques. En revanche, il demande si des garanties sont apportées sur les parties privées. En effet, la cohérence réside dans un ensemble de travaux et de réaménagements écologiques allant d'un bout à l'autre.

**M. BRANGER** répond qu'il s'agit d'un des points de vigilance abordés lors de l'instruction du dossier. Il a été indiqué que la CABBALR et l'USAN interviendraient pour les travaux qui les concernent sur la partie privée via le plan de gestion permettant de mener des travaux sur la partie non domaniale.

**M. le Vice-Président LEFEBVRE** procède au vote.

*La délibération*

**« RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES »**

**n°25-A-041**

**Est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025 moins le membre en conflits d'intérêts :**

**Dossier REG-2025-00916 SYMSAGEL : LEVEUGLE Emmanuelle – membre SYMSAGEL (Lys)**

## **6.4 PLANIFICATION ET GESTION À L'ÉCHELLE DU BASSIN ET DES SOUS-BASSINS LIGNE 29**

Pour le présent Conseil d'Administration, sont présentés pour décision (cf. détails du point de présentation n° 6.4 du dossier du CA du 17 octobre 2025 :

### **– 13 dossiers de participations financières pour un montant de 1 009 734 €**

- REG-2025-00826 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00803 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00796 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00782 SM PNR AVESNOIS
- REG-2025-00636 SM PNR SCARPE-ESCAUT
- REG-2025-00770 SM ESCAUT ET AFFLUENTS
- REG-2025-00609 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00574 SYMSAGEL
- REG-2025-00533 SM ESCAUT ET AFFLUENTS
- REG-2025-00530 SM ESCAUT ET AFFLUENTS
- REG-2025-00474 SMAGEAa
- REG-2025-00467 SMAGEAa
- REG-2025-00482 SM INSTITUTION INTERCOMMUNALE DES WATERINGUES

*Pas de remarque.*

**M. le Vice-Président LEFEBVRE** procède au vote.

### *La délibération*

#### **« PLANIFICATION ET GESTION À L'ÉCHELLE DU BASSIN ET DES SOUS-BASSINS »**

**n°25-A-042**

*Est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025 moins les membres en conflits d'intérêts :*

*Dossiers REG-2025-00474, REG-2025-00467 SMAGEAa : DISSAUX Jean-Claude – Prst CLE SAGE Lys – membre SMAGEAa (mandat à Mme LEVEUGLE),*

*Dossier REG-2025-00782 PNR Avesnois : RAOULT Paul – Prst CLE SAGE Sambre – membre PNR Avesnois,*

*Dossier REG-2025-00482 SM IIW : RINGOT Bertrand – Prst CLE SAGE Aa – Prst IIW (mandat à Mme SAVARIEGO),*

*Dossier REG-2025-00574 SYMSAGEL : LEVEUGLE Emmanuelle – membre SYMSAGEL (Lys)*

## **7 – AVENANT AU PAPI D'INTENTION AUDOMAROIS**

**M. BRANGER** présente le point 7 « Avenant au PAPI d'intention Audomarois », en référence au dossier et au diaporama de séance.

**Remarques et Débats :**

**M. BARBIER** s'inscrit dans la même logique que son intervention précédente, à savoir être favorable au principe si des garanties sont apportées quant à la cohérence de l'ensemble. Pour bien connaître ce territoire, il aborde la question du PLUiH. En effet, lutter contre les inondations signifie insister lourdement sur la mise en concordance des PLU avec les événements passés et futurs. Or, tel n'est pas le cas aujourd'hui au regard du nombre de terrains à bâtir vendus au cœur du marais audomarois et à Saint-Omer (62). M. BARBIER se dit interloqué par les risques pris.

L'autre point concerne les digues de protection ; lesquelles ne sont pas l'œuvre de la CAPSO, mais de Vauban qui avait prévu d'inonder la ville de Saint-Omer en moins de 8 heures. Les systèmes de vannes existent toujours. Aujourd'hui, en raison des constructions qui se sont multipliées au cours des siècles, ces zones inondables sont devenues à risque. Ne pas les prendre en compte rend le risque d'inondation réel. Toutes les villes historiques, comme Aire-sur-la-Lys et d'autres, font face à cette problématique. M. BARBIER invite à se poser collectivement cette question pour l'avenir en raison de territoires exceptionnels, à l'histoire pluri-centenaire, et sur lesquels il sera nécessaire de trouver des modalités particulières d'intervention.

**M. le Vice-Président LEFEBVRE** procède au vote.

#### *La délibération*

#### **« PARTICIPATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE AUX PROGRAMMES D'ACTIONS DE PRÉVENTION CONTRE LES INONDATIONS AVENANT AU PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES DE L'AUDOMAROIS »**

**n°25-A-043**

*Est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025 moins les membres en conflits d'intérêts :*

*Aa : RINGOT Bertrand – Prst CLE SAGE Aa – Prst IIW (mandat à Mme SAVARIEGO),  
ROUZE Thierry – VP CLE SAGE Delta Aa,  
SMAGEAa - CAPSO : DISSAUX Jean-Claude – Prst CLE SAGE Lys – membre  
SMAGEAa, VP CAPSO*

#### **POINT D'INFORMATION**

#### **8 – BILAN DU 11<sup>ème</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION**

**M. PENISSON** présente le point n° 8 « Bilan du 11<sup>ème</sup> Programme d'Intervention », en référence au dossier et au diaporama de séance.

**Mme MATYKOWSKI** précise qu'il s'agit de la finalisation du travail sur le bilan du 11<sup>ème</sup> Programme d'Intervention. Des éléments ont déjà été présentés étape par étape au cours des Conseils d'Administration de mars et juillet 2025. La réflexion arrive à son terme avec la présentation de recommandation, mais également d'éléments qualitatifs, avec notamment la présentation d'éléments de bilan du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2019-2024 avec l'État. L'Agence travaille aujourd'hui sur un contrat d'objectifs et de performance pour le 12e Programme (2025-2030). Il sera présenté lors du

prochain Conseil d'Administration, de novembre ou en mars 2026. Il s'inscrit dans une logique visant à se doter d'objectifs et d'indicateurs maîtrisés afin de témoigner du contrat entre l'Agence de l'Eau et l'État, et de son avancement.

**Remarques et Débats :**

**Mme MATYKOWSKI** rappelle que la mise en place du nouvel outil RIVAGE a créé un décalage en 2025 dans les engagements et les paiements. Par ailleurs, l'Agence n'a pas encore présenté le calendrier des instances 2026, mais elle essaiera de planifier une première Commission des aides plus tôt dans l'année, et ce, pour entrer dans une nouvelle dynamique. Cela signifie qu'au-delà des projets présentés, c'est également le niveau de maturité des projets qui est recherché. Décaisser des crédits de paiements signifie également regarder plus attentivement la maturité des projets présentés. En effet, l'Agence observe énormément de demandes de prolongation de participations financières. Ces demandes signifient que le projet n'est pas mis en œuvre et donc que les crédits de paiements ne sont pas décaissés.

Concernant les recettes de redevance, Mme MATYKOWSKI insiste sur la complexité du contexte avec la mise en place d'une réforme sur des redevances figurant parmi les plus importantes pour les agences. Tout nouveau système induit davantage d'incertitudes quant aux prévisions réalisées. Il faudra 2 à 3 années pour arriver à une vue plus fiable sur les recettes de l'Agence.

Enfin, il est question de relancer certains maîtres d'ouvrage quant à l'aboutissement de leurs projets. Cela a été fait cette année sur les opérations du 10<sup>ème</sup> Programme, sur la période 2011-2018, où des décaissements des crédits n'avaient toujours pas été demandés. La même démarche sera engagée l'année prochaine, sur les opérations engagées lors des 3 premières années (2019-2021) du 11<sup>ème</sup> Programme. L'objectif est de parvenir à apurer les restes à payer pour être plus serein, non seulement quant aux capacités d'engagement et de décaissement de l'Agence jusqu'au terme du 12<sup>ème</sup> Programme en 2030, mais aussi pour pouvoir engager la révision du 12<sup>ème</sup> Programme en 2027.

**M. LEVEUGLE** souligne la clarté de la présentation, mais souhaite néanmoins alerter sur deux points.

Il est question des collectifs 30 000, des Groupements d'Intérêts Économiques et Environnementaux (GIEE) page 656 du dossier de séance. Il évoque une problématique pour pouvoir soutenir certains GIEE avec des difficultés budgétaires qui induisent des pans d'innovations non aboutis et, par voie de conséquence, des enjeux auxquels aucune réponse n'est apportée. Cette lenteur pose problème. M. PENISSON et l'Agence ont mené un travail précis sur les raisons de ces lenteurs en suggérant une analyse multi acteurs afin d'y remédier. Or, cette démarche va demander un suivi plus poussé dans un contexte de baisse de 12 ETP, donc davantage de charges de travail.

**M. RAOULT** note la richesse et la qualité de la synthèse qui mériterait des débats prolongés, au regard des nombreuses questions posées. Sur le plan concret des relations entre les porteurs de projets, la manière dont ils dépensent l'argent et la lenteur pour solder l'opération, il est clair que l'Agence a beaucoup à faire. En s'appuyant sur sa propre expérience de dirigeant d'entreprise publique, un problème de dialogue se pose effectivement entre le porteur de projet et l'entreprise pour savoir à quel moment elle accepte de solder l'opération. Il souligne la difficulté et l'insistance qu'il faut pour solder les fins de chantier, d'autant plus lorsque la somme n'est pas élevée. Autre illustration de la lenteur de certaines opérations : le dossier des eaux d'exhaure des carrières de l'Avesnois, avec une succession de délais et d'incertitudes dus à l'attente interminable pour mener les fouilles archéologiques, à un planning surchargé, à l'habitat de chauve-souris à construire ou au tribunal administratif, débordé, qui doit examiner les multiples recours déposés par des associations avec un délai d'attente de 3 à 4 ans. Il reste soit à prendre le risque d'engager l'opération sans avoir le verdict, soit à attendre pour être sûr de l'avis rendu. Il faut compter 10 ans pour la mise en œuvre d'un nouveau champ captant ; sans certitude sur l'issue des fouilles, des chauves-souris ou des recours.

M. RAOULT évoque également l'inauguration récente de deux stations d'épuration de 1 500 équivalents-habitants (EH) dans deux communes du Pas-de-Calais, d'un coût de 2 M€ par station. Il fait observer que le montant des subventions de l'Agence octroyées au SIDEN-SIAN est de seulement 18 %. Il doute qu'un maire entreprenne la construction d'une salle des fêtes ou la rénovation d'une église sans être subventionné à 70 %. Octroyer si peu pour une station d'épuration est une incongruité à ses yeux, d'autant que les Agences de l'Eau ont été créées en 1964 pour le petit cycle de l'eau. Il a porté ce combat durant 30 ans au sein des instances de l'Agence, un combat qu'il considère désormais perdu.

Quant au reste des actions présentées, M. RAOULT s'interroge sur les raisons qui ont permis à l'État de ponctionner 50 M€ sur la trésorerie de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, nonobstant le fait qu'il pose cette question depuis 30 ans et que ce n'est pas la première fois qu'elle est ainsi prélevée. Cette situation fait sourire ses homologues des autres bassins qui, eux, n'ont pas le même problème. L'Agence Artois-Picardie est la plus petite Agence, avec le plus petit budget ; pour autant, c'est elle qui subit le plus gros prélèvement, à savoir 50 M€ sur les 130 M€. Il existe donc, selon M. RAOULT, un problème structurel de gestion. Aux explications de la politique menée par les directeurs précédents, il oppose que cela dure depuis 30 ans pour aboutir, à chaque fois, à un fonds de roulement important. En dépit des solutions apportées, la situation reste la même. Cette situation est assez désespérante, même s'il est toujours possible de régler ce problème récurrent. Néanmoins, les informations qui lui sont données ne le rassurent pas pour l'avenir. Après lui, d'autres poseront les mêmes questions.

**Mme MATYKOWSKI** relève que les taux de subvention sont supérieurs à 18 % pour l'assainissement et s'élèvent à 30%. Elle rappelle que l'Agence a engagé 99,54 % de son programme, donc des opérations en conséquence. Multiplier par deux le taux de subvention divisera par deux le nombre d'opérations. C'est un aspect qu'il faut avoir en tête. Il s'agit de choix politiques.

**M. RAOULT** confirme qu'il s'agit de volumes financiers mis sur la ligne budgétaire correspondant aux besoins.

**Mme MATYKOWSKI** répète qu'à volumes financiers équivalents, multiplier par deux une ligne budgétaire signifie diviser par deux le nombre d'opérations de cette politique ou d'une autre politique. C'est de cette façon que le 11<sup>ème</sup> et le 12<sup>ème</sup> Programme ont été conçus. Elle dit à nouveau que les taux relèvent davantage de choix politiques sans expliquer pourquoi on décaisse ou pas.

Concernant le modèle financier, le travail d'apurement des opérations a permis de constater que certaines opérations ne démarraient jamais. Leur nombre est même plus important qu'imaginé dans les hypothèses de modélisation retenues. Ces éléments seront abordés lors de la révision du 12<sup>ème</sup> Programme, en 2027. Les données recueillies sur le 10<sup>ème</sup> Programme, et prochainement sur les premières années du 11<sup>ème</sup>, montrent un taux de chute plus important que prévu. Des opérations qui ne commencent pas signifient aucun décaissement. Ce paramètre vient renforcer la problématique du niveau de trésorerie.

Enfin, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est effectivement une petite agence avec un budget plus faible en proportion par rapport aux autres. Par conséquent, 5 ou 10 millions d'euros, qui sont une goutte d'eau pour une très grande Agence, impactent en proportion plus fortement notre Agence. L'Agence Artois-Picardie est de fait plus sensible, par exemple, à des estimations de redevances plus fortes que prévu ou à des décaissements moins rapides qu'espérés. Si Mme MATYKOWSKI comprend le problème des retards en maîtrise d'ouvrage, elle souligne que cette situation n'est pas l'apanage des grosses opérations.

**M. BARBIER** est également ulcéré par le prélèvement de 50 M€. Concernant les opérations jamais entamées, il suggère la mise en place d'une garantie d'engagement équivalent, par exemple 10 % du montant de l'opération qui serait demandée au dépositaire du dossier. En effet, il lui semble trop facile de rechercher des aides pour, in fine, ne pas débuter l'opération. Il fait le parallèle avec l'exigence apportée à un dossier de maîtrise d'œuvre concernant la Lys pour s'assurer que l'opération aille à son terme et qu'il n'y ait pas d'erreur sur les montants indiqués. Cette démarche engage les maîtres d'ouvrage.

La baisse d'une cinquantaine de postes au sein de l'Agence n'aide pas à fluidifier le fonctionnement. Les agents sont à saturation aujourd'hui, notamment avec la préparation du SDAGE en cours. M. BARBIER demande si cette question ne devrait pas être posée, tout comme celle des financements de postes en externe plutôt qu'en interne.

Enfin, l'Agence Artois-Picardie est certes une petite agence, mais sur une zone à forte densité. Il y a donc plus de redevances promises à l'État que partout ailleurs, avec des enjeux extraordinaires pour l'avenir. M. BARBIER revient sur l'Académie de l'Eau et le Parlement des jeunes pour l'eau qui se sont réunis récemment. Un scientifique de Wimereux est intervenu brillamment sur les changements climatiques en abordant la situation à horizon 2200, 2300 et au-delà. Les hypothèses actuelles estiment une hausse du niveau de la mer de +15 m, voire +25 m. Ces hypothèses risquent d'être dépassées par les enjeux, sans parler des épisodes inattendus et destructeurs d'hier et de demain. C'est pourquoi, M. BARBIER suggère la constitution d'une réserve financière permettant au bassin Artois-Picardie, le territoire le plus bas de France, de disposer d'une dotation permettant de réagir rapidement face à des événements dramatiques pour la population, l'économie, le monde agricole et d'y dédier des moyens conséquents. De nombreuses collectivités ont longtemps capitalisé la recette de taxes qu'elles ont ainsi pu mobiliser pour répondre aux besoins. Il demande pourquoi il ne serait pas possible de le faire ; sachant que le bassin possède une frontière littorale conséquente, la baie de Somme, les autres baies, le delta de l'Aa, où la situation risque d'être catastrophique. Ce « matelas » financier permettrait d'être réactif au moment le plus opportun.

**Mme LEVEUGLE** relève que si les matelas financiers sont repris par l'État, c'est inutile. Il apparaît compliqué de constituer des réserves dès lors que l'État les ponctionne. Quant à l'idée d'une somme à payer si les opérations ne commencent pas, elle estime que personne ne renonce à effectuer des travaux de gaîté de cœur. Lorsqu'un maître d'œuvre abandonne les travaux prévus, il a déjà dépensé du temps et de l'argent. Monter un dossier pour obtenir des subventions et ne pas donner suite n'est la volonté de personne.

**Mme MATYKOWSKI** répond, sur la question des effectifs, que l'Agence finance sur l'animation dans les territoires l'équivalent d'une seconde Agence ; soit 130 postes selon les chiffres du bilan du 11<sup>eme</sup> Programme. Le sujet n'est pas de réinternaliser l'animation, puisqu'il faut mener ce travail sur les territoires et que telle est la raison de la transmission des packs de gouvernance : avoir une cohérence et des feuilles de route allant dans le sens de la déclinaison du SDAGE. En revanche, le seul moyen d'agir concernant ce point est le débat sur la loi de finances. Tous les services de l'État et tous les établissements publics sont pilotés avec des plafonds d'ETP. Cela ne relève pas de la capacité financière de payer le personnel ou pas, mais de la possibilité ou pas de recruter.

Concernant l'idée de dotation bloquée, modulo la remarque de Mme LEVEUGLE, c'est, dans le principe, ce qui a été mis en place lors des inondations, à la demande des instances et des Présidents du Comité de Bassin et du Conseil d'Administration. La volonté était de déclencher une action rapide de l'Agence, dans la mesure où elle disposait de la trésorerie pour le faire. Cette intervention sur les inondations venait en complément des dotations de l'État, du FEDER ou d'autres plus spécifiques. Elle confirme que la capacité, à l'avenir, à réagir à des épisodes de surplus ou de pénurie d'eau se posera.

Enfin, Mme MATYKOWSKI fait le lien avec l'ordre du jour du Comité de Bassin, en précisant que des propositions issues de la Conférence nationale sur l'eau seront faites. Ce sujet, évoqué la veille lors de l'Académie de l'Eau, concerne la gestion de crise et la capacité d'intervention en mettant en place un dispositif de solidarité. En l'occurrence, il apparaît que l'échelle actuelle des EPCI pour la taxe GEMAPI n'est pas la bonne, car elle ne correspond pas à celle d'un bassin-versant. L'exemple de la Bretagne a montré que les territoires amont qui devaient agir ne disposaient pas des mêmes ressources que les territoires littoraux, plus riches, avec plus d'habitants, qui subissaient les conséquences et demandaient aux territoires en amont d'intervenir. Un des sujets de réflexion qui sera proposé cet après-midi est une globalisation de la taxe GEMAPI à une échelle de bassin-versant pour mettre en œuvre cette solidarité, notamment en cas de catastrophes.

**M. RAOULT** constate qu'ils sont devant un énorme mur d'investissements en raison de l'application prochaine des nombreux textes et directives européennes. Il donne l'exemple de l'eau qui est potable et, pour autant, non conforme. Cela signifie qu'elle devra être rendue conforme dans un certain délai. Il faudra donc construire 8 usines de traitement de l'eau ; soit 130 M€ d'investissements. Il pose la question des moyens de financement ou de l'alternative au fait distribuer une eau potable, mais non conforme – comme c'est le cas aujourd'hui – sur l'ensemble du territoire de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. C'est quelque chose qu'il va falloir prévoir et qui va coûter, même s'il s'attend à l'objection selon laquelle cela n'est pas pas du préventif ; certes, mais les intrants présents depuis des années devront être traités.

**Mme MATYKOWSKI** explique que c'est la raison pour laquelle l'Agence mène une politique offensive sur le bassin en liant une démarche préventive, qui n'aura pas d'effets immédiats, mais qui évitera d'autres types de pollutions dans les années à venir, à une possibilité de financement sur le volet curatif.

**M. le Vice-Président LEFEBVRE** rappelle la tenue de groupes de travail sur les SDAGE en novembre, ainsi que la date du prochain Conseil d'Administration, le 28 novembre 2025.

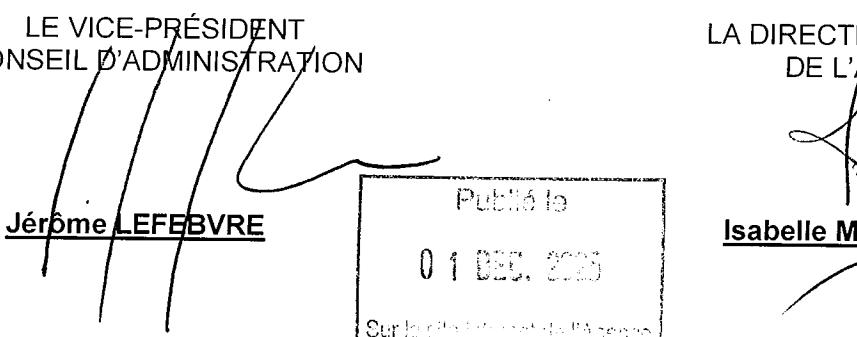
Il remercie les membres présents et clôture la séance du Conseil d'Administration à 12 h 05.

LE VICE-PRÉSIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jérôme LEFEBVRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE  
DE L'AGENCE

Isabelle MATYKOWSKI



Publié le  
01 DEC. 2025  
Sur la plateforme de l'Agence



**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 17 OCTOBRE 2025**

**Séance du matin (9h30) et séance exceptionnelle de l'après-midi**

# LISTE D'ÉMARGEMENT / PRÉSENCES

**Séance du matin :**

" Sous-collège "		Présences	Mandats
<b>PRÉSIDENT</b>			
Prefet de la Région Nord Pas de Calais Picardie, Prefet Coordonnateur de Bassin	GAUME Bertrand	Excusé	
<b>PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (11)</b>			
Représentant Région	TACCOEN Jean-Michel	Présent	
Représentant Départements	DISSAUX Jean-Claude	Excusé	Mandat à Mme LEVEUGLE
Représentant Départements	MOLET Delphine	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	Mandat à Mme SAVARIEGO
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle 1ère Vice-Présidente	Présente (Arrivée 10h00)	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	ROUZE Thierry	Présent	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
<b>USAGERS NON ECONOMIQUES (6)</b>			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	CADET Jocelyne	Excusée	Mandat à M.BARBIER
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BURROW Coralie	Excusée	Mandat à M.BARBIER
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	PATRIS Jacques	Présent	
Assoc. Agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	Présent	
1 autre représentant du collège du CB	BARBIER Luc	Présent	
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline	Présente	
<b>USAGERS ECONOMIQUES (5)</b>			
Professions agricoles	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	
Prof.de la pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyliculture	RICARD Morgane (vacant)		
Professions industrielles	VERMEULEN Marc	Excusé	
2 autres représentants du collège au CB	CRETE Françoise	Présente	
	LEFEBVRE Jérôme 2nd Vice-Président	Présent	

## REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (11)

<i>DREAL HDF délégué de Bassin LABIT Julien ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par Mme CLERMONT-BROUILLET Florence et accompagnée de M.DEVISME Simon
<i>Directeur Général de l'ARS HDF GILARDI Hugo ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par FIORI Marie
<i>SGAR HDF DELACROY Jean-Gabriel ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par Mme MAMCARZ et accompagnée de FURNE Emilie
<i>DG Délégué du BRGM POINSSOT Christophe ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par PHILIPPE Mikael
<i>DRAAF HDF DESMET Björn ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par CLOMES Emmanuelle
<i>DRFIP HDF et du Nord MORDACQ Franck ou son représentant</i>	Excusé	
<i>Directeur Général de l'OFB THIBAULT Olivier (Délégation M.BERTRAND) ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par M. BERTRAND Patrick
<i>DIRM Manche Est-mer du Nord THOMAS Hervé ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par CZEKANSKI Cyril
<i>Directeur du GPM de Dunkerque GEORGES Maurice ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par MOENECLAES Léopold
<i>Directrice Générale de VNF AVEZARD Cécile ou son représentant</i>	Excusée	Représenté par MATRAT Olivier
<i>Directeur du CELRL VAN DE MAELE Philippe ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par MELENEC Gwenaëlle

## REPRESENTANTS DU PERSONNEL

<b>PENISSON Bruno</b> - Représentant du personnel - Titulaire	Présent
<b>VERHAEGHE Séverine</b> - Représentant du personnel - Suppléant	Présente

## Membres Consultatifs

<b>FIOLET Emeline</b> Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
<b>FLAJOLET André</b> Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent
<b>PERCELAY Julie</b> Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente
<b>DINGREMONT Benoît</b> Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Représenté par M.BASMADJIAN
<b>MATYKOWSKI Isabelle</b> Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente

## INTERNES

<b>VINCENT Isabelle</b>	Présente
<b>BRANGER Pierre</b>	Présent
<b>DOLLET arnaud</b>	Présent
<b>BOUGHABA Jeanne</b>	Présente
<b>PASSE Delphine</b>	Présente
<b>DUBREUX Marie</b>	Présente
<b>CANNAROZZO Mickaël</b>	Présent
<b>DECAMPS Suzy</b>	Présente
<b>BROCHET Sandrine</b>	Présente
<b>CELARY Cathy</b>	Présente
<b>LECLERCQ Lydie</b>	Présente
<b>MARSZALEK Anaïs</b>	Présente

## Externe

<b>DUVIVIER Isabelle</b> (Prestataire PV)	Présente
Relevé de décisions du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025	

**Séance exceptionnelle de l'après-midi (Adoption définitive de l'actualisation des taux de redevances après avis du Comité de Bassin – point n°3) :**

" Sous-collège "		Présences	Mandats
<b>PRÉSIDENT</b>			
Préfet de la Région Nord Pas de Calais Picardie, Préfet Coordonnateur de Bassin	GAUME Bertrand	Excusé	
<b>PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES (11)</b>			
Représentant Région	TACCOEN Jean-Michel	Présent	
Représentant Départements	DISSAUX Jean-Claude	Présent	
Représentant Départements	MOLET Delphine	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Excusé	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bertrand	Excusé	Mandat à Mme SAVARIEGO
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Excusée	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle 1ère Vice-Présidente	Présente	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	ROUZE Thierry	Présent	
EPTB, EPAGE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
<b>USAGERS NON ECONOMIQUES (6)</b>			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	CADET Jocelyne	Excusée	Mandat à M. BARBIER
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BURROW Coralie	Excusée	Mandat à M. BARBIER
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	PATRIS Jacques	Présent	
Assoc. Agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	Présent	
1 autre représentant du collège du CB	BARBIER Luc	Présent	
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline	Présente	
<b>USAGERS ECONOMIQUES (5)</b>			
Professions agricoles	LEVEUGLE Emmanuel	Excusé	Mandat à Mme CRETE
Prof de la pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyliculture	RICARD Morgane (vacant)		
Professions industrielles	VERMEULEN Marc	Excusé	Mandat à M. LEFEBVRE
2 autres représentants du collège au CB	CRETE Françoise LEFEBVRE Jérôme 2nd Vice-Président	Présente Présent	

## REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS (11)

<i>DREAL HDF délégué de Bassin LABIT Julien ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par Mme CLERMONT-BROUILLET Florence et accompagnée de M.RAOUL
<i>Directeur Général de l'ARS HDF GILARDI Hugo ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par FIORI Marie
<i>SGAR HDF DELACROY Jean-Gabriel ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par Mme MAMCARZ et accompagnée de FURNE Emilie
<i>DG Délégué du BRGM POINSSOT Christophe ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par PHILIPPE Mikael
<i>DRAAF HDF DESMET Björn ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par CLOMES Emmanuelle
<i>DRFIP HDF et du Nord MORDACQ Franck ou son représentant</i>	Excusé	
<i>Directeur Général de l'OFB THIBAULT Olivier (Délégation M.BERTRAND) ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par M. BERTRAND Patrick
<i>DIRM Manche Est-mer du Nord THOMAS Hervé ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par CZEKANSKI Cyril
<i>Directeur du GPM de Dunkerque GEORGES Maurice ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par MOENECLAЕY Léopold
<i>Directrice Générale de VNF AVEZARD Cécile ou son représentant</i>	Excusée	Représenté par MATRAT Olivier
<i>Directeur du CELRL VAN DE MAELE Philippe ou son représentant</i>	Excusé	Représenté par MELENEC Gwenaëlle

## REPRESENTANTS DU PERSONNEL

<b>PENISSON Bruno</b> - Représentant du personnel - Titulaire	Présent
<b>VERHAEGHE Séverine</b> - Représentant du personnel - Suppléant	Présente

## Membres Consultatifs

<b>FIOLET Emeline</b> Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
<b>FLAJOLET André</b> Président du Comité de Bassin Artois-Picardie	Présent
<b>PERCELAY Julie</b> Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente
<b>DINGREMONT Benoît</b> Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
<b>MATYKOWSKI Isabelle</b> Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente

## INTERNES

<b>VINCENT Isabelle</b>	Présente
<b>BRANGER Pierre</b>	Présent
<b>DOLLET arnaud</b>	Présent
<b>BOUGHABA Jeanne</b>	Présente
<b>PASSE Delphine</b>	Présente
<b>DUBREUX Marie</b>	Présente
<b>EUVERTE Cyrille</b>	Présent
<b>LERNON Alexandre</b>	Présent
<b>COSSART Emma</b>	Présente
<b>DECAMPS Suzy</b>	Présente
<b>BROCHET Sandrine</b>	Présente
<b>CELARY Cathy</b>	Présente
<b>LECLERCQ Lydie</b>	Présente
<b>MARSZALEK Anaïs</b>	Présente

## Externe

<b>SERNA Elodie (Prestataire PV)</b>	Présente

La réunion est présidée par Monsieur le Vice-Président LEFEBVRE.

Il ouvre la séance à 9 h 39.

Plusieurs points d'actualité ont été présentés en préambule :

- La plaquette du 12<sup>eme</sup> Programme remise sur table.
- L'intention du gouvernement de relancer la concertation nationale sur l'augmentation de la redevance pour pollutions diffuses, une des mesures entrant dans la finalisation du financement du Plan Eau.
- La parution du décret au 31 juillet 2025 et sa circulaire, début septembre, ayant pour objectif d'améliorer la cohérence de la politique publique sur les territoires en renforçant le rôle des préfets auprès des opérateurs. Cette directive ne change quasiment rien pour l'Agence de l'Eau Artois-Picardie puisque le préfet de région, préfet de bassin, est déjà président du Conseil d'Administration et que l'agence se situe sur le territoire d'une seule région.
- Des précisions concernant le projet de loi de finances 2026 qui sera examiné par l'Assemblée nationale dans les prochains jours. Notamment :
  - L'augmentation de 50 M€ du plafond de recettes des six Agences de l'Eau au lieu des 175 M€ prévus pour le financement du Plan Eau induit un risque d'application du plafond mordant pour l'ensemble d'entre elles fin 2026. Cependant, avec un relèvement de son plafond de recettes de 139 M€ à 169 M€ et un budget prévisionnel d'environ 165 M€ en 2026, cette éventualité devrait être moindre pour l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.
  - L'amendement de la réforme des redevances afin de prendre en compte les premiers retours de sa mise en œuvre.
  - Les échanges en cours en vue de modifier la loi de finances pour rendre la redevance sur les PFAS opérationnelle.
  - La baisse des effectifs demandée à l'ensemble des opérateurs pour soutenir l'effort en matière de réduction des dépenses publiques se traduit par -12 ETP pour les Agences de l'Eau. Pour rappel, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie est passée de 180 à 130 agents en 10 ans. Cette nouvelle baisse soulève des interrogations quant à la capacité de mise en œuvre du Plan Eau.

## POINTS DÉCISIONNELS

### 1 - Approbation du procès-verbal et du relevé de décisions du Conseil d'Administration du 4 juillet 2025

*Pas de remarque.*

Le procès-verbal et le relevé de décisions du Conseil d'Administration du 4 juillet 2025 sont adoptés à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.

## **2 - Modification du plafond d'emploi 2025 en ETPT**

*Présentation du dossier par : Mme MATYKOWSKI et Mme PASSE*

*Pas de remarque.*

La délibération « MODIFICATION DU PLAFOND D'EMPLOI 2025 EN ETPT » n°25-A-031 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.

## **3 - Actualisation des tarifs des redevances pour l'année 2026 en lien avec la prise en compte de l'inflation**

*Présentation du dossier par : Mme DUBREUX*

*Les membres du Conseil d'Administration formulent plusieurs remarques :*

Confirmation est apportée qu'une baisse automatique des indices est également prévue en cas de déflation.

Les représentants du monde agricole et industriel font part de leur opposition à l'automaticité de l'actualisation des redevances qui menace la visibilité et l'équilibre économique des exploitations déjà impactées par la hausse d'autres taxes et charges. En outre, ce principe ne laisse pas place à des débats souhaitables au vu des disparités des contributions et de la fragilité de l'équilibre économique de certains acteurs.

Un simulateur d'impact des redevances a été transmis durant l'été aux acteurs économiques. Il a donné lieu à des échanges sous l'égide la direction de l'eau et de la biodiversité qui n'ont fait apparaître aucun cas, sur le bassin Artois-Picardie comme ailleurs, où de fortes augmentations poseraient problème. Outre un questionnement quant à la fiabilité de ce simulateur, il apparaît que l'outil n'est pas connu des chambres d'agriculture.

La délibération « ACTUALISATION DES TARIFS DES REDEVANCES POUR L'ANNÉE 2026 EN LIEN AVEC LA PRISE EN COMPTE DE L'INFLATION » n°25-A-032 reçoit un avis favorable du Conseil d'Administration du 17 octobre 2025 pour demande d'avis au CB avec 4 voix contre : M. Lefebvre, M. Leveugle, Mme Crété, M. Tacconen. Membres inscrits : 34 ; Membres présents : 24 ; Mandats : 4 ; Votants : 28 ; Pour : 24 ; Contre : 4 ; Abstentions : 0 ; Suffrages exprimés : 28.

Avis favorable à l'unanimité de la CPP du 19 septembre.

Soumis à l'avis préalable du Comité de Bassin du 17 octobre (séquence CA - CB - CA).

Applicable au 1er janvier 2026.

### **Séance exceptionnelle de l'après-midi :**

Adoption définitive du CA à l'unanimité après avis conforme du CB  
Membres inscrits : 34 ; Membres présents : 24 ; Mandats : 5 ; Votants : 29 ; Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Suffrages exprimés : 29

## **4 - Modification de délibération du 12e programme d'intervention**

*Présentation du dossier par : M. DOLLET*

**Modification de la délibération sur la lutte contre les pollutions d'origine domestique**

*Présentation du dossier par : M. DOLLET*

*Pas de remarque.*

Délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS D'ORIGINE DOMESTIQUE » n°25-A-033 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.

Avis favorable à l'unanimité de la CPP du 19 septembre.  
Applicable au 1er novembre 2025.

**Modification de la délibération sur l'eau et nature dans les villes et villages**

*Présentation du dossier par : M. DOLLET*

*Pas de remarque.*

Délibération « EAU ET NATURE DANS LES VILLES ET VILLAGES » n°25-A-034 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.

Avis favorable à l'unanimité de la CPP du 19 septembre.  
Applicable au 1er janvier 2026.

**Modification de la délibération sur la lutte contre les pollutions des activités économiques hors agricole**

*Présentation du dossier par : M. DOLLET*

*Pas de remarque.*

Délibération « LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES HORS AGRICOLE » n°25-A-036 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.

Avis favorable à l'unanimité de la CPP du 19 septembre.  
Applicable au 1er novembre 2025.

**Modification de la délibération sur la préservation et la restauration des milieux naturels et de la biodiversité**

*Présentation du dossier par : M. DOLLET*

*Pas de remarque.*

Délibération « PRÉSERVATION ET LA RESTAURATION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ » n°25-A-035 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.

Avis favorable à l'unanimité de la CPP du 19 septembre.  
Applicable au 1er novembre 2025.

**Modification de la délibération sur les modalités générales des interventions de l'Agence**

*Présentation du dossier par : M. DOLLET*

Pas de remarque sur la délibération en elle-même, mais sur le constat que certaines modifications des délibérations présentées dans ce 4<sup>eme</sup> point concernent des ajustements induits par la mise en place du nouveau logiciel RIVAGE. Ces changements portent sur les aides 2025, celles des années précédentes étant encore gérées par l'ancien logiciel.

Délibération « MODALITÉS GÉNÉRALES DES INTERVENTIONS » n°25-A-037 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.  
Avis favorable à l'unanimité de la CPP du 19 septembre.  
Applicable au 1er novembre 2025.

## 5 - Validation des pactes de gouvernance SAGE

*Présentation du dossier par : M. BRANGER*

*Pas de remarque.*

La délibération « VALIDATION DES PACTES DE GOUVERNANCE SAGE » n°25-A-038 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025 moins les membres en conflits d'intérêts :  
DISSAUX Jean-Claude – Prst CLE SAGELys – membre SMAGEAa (mandat à Mme LEVEUGLE),  
RAOULT Paul – Prst CLE SAGE Sambre,  
RINGOT Bertrand – Prst CLE SAGE Aa– Prst IIW (mandat à Mme SAVARIEGO),  
ROUZE Thierry – VP CLE SAGE Delta Aa,  
LEVEUGLE Emmanuelle – membre SYMSAGEL (Lys)

## 6 - Examen des demandes de participation financière

## 6.1 - Action internationale (ligne 33)

*Présentation du dossier par : M. BRANGER*

- 1 dossier de participation financière pour un montant de 188 378 €.
  - REG-2025-00544 PROGRAMME SOLIDARITÉ EAU

*Les membres du Conseil d'Administration formulent plusieurs remarques :*

Il a été souhaité que les retours auprès des administrateurs portent non seulement sur le volet de bonne gestion, mais également sur les résultats obtenus, leur efficacité et leur cohérence avec les objectifs visés. Précision est apportée que l'Agence s'assure déjà de l'atteinte des résultats via les livrables demandés avant le paiement du solde des engagements.

Délibération « ACTION INTERNATIONALE » n°25-A-039 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.  
Avis favorable à l'unanimité de la CPI du 12 septembre.

## 6.2 - Gestion des eaux pluviales ligne 16

*Présentation du dossier par : M. BRANGER*

● **2 dossiers de participations financières pour un montant de 202 500 €.**

- REG-2025- 00362 ADOPTA
- REG-2025- 00322 ADOPTA

*Les membres du Conseil d'Administration formulent plusieurs remarques :*

Observation a été faite que la ligne « eaux pluviales » n'a pas été dépensée en totalité lors du programme précédent, mais qu'elle a néanmoins connu une accélération importante en fin de programme. Cette tendance forte se poursuit aujourd'hui encore. Parmi les éléments à retenir, la dynamique des acteurs économiques sur le volet désimperméabilisation est une caractéristique du bassin Artois-Picardie et représentait à elle seule la moitié du budget relatif aux opérations de gestion des eaux pluviales. L'Agence mène également sur ce sujet un travail étroit avec les bailleurs sociaux et s'est engagée dans une convention particulière avec l'Union Régionale de l'Habitat et la Banque des Territoires. En effet, la pression liée aux eaux pluviales est un enjeu important du bassin Artois-Picardie notamment en matière de gestion des macropolluants et confère aux actions favorisant l'infiltration un rôle essentiel au cœur du futur SDAGE. Ces thématiques sont non seulement centrales sur regard de la directive « eau résiduaire urbaine » actuelle, mais elles le seront tout autant dans la DERU2 à venir.

Délibération « GESTION DES EAUX PLUVIALES » n°25-A-040 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025.

Avis favorable à l'unanimité de la CPI du 12 septembre.

### 6.3 – Milieux naturels ligne 24

*Présentation du dossier par : M. BRANGER*

● **12 dossiers de participations financières pour un montant de 6 934 047 €.**

- REG-2025-00916 SYMSAGEL
- REG-2025-00890 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00885 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00880 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00886 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00871 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00869 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00884 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00862 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00849 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00844 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00835 SM CANCHE ET AUTHIE

*Les membres du Conseil d'Administration formulent plusieurs remarques :*

Concernant le dossier REG-2025-00916 SYMSAGEL, confirmation est apportée par M. MATRAT représentant les Voies Navigables de France que les interventions portent bien sur une portion non naviguée relevant du domaine public fluvial de l'État. Néanmoins, l'efficacité des actions entreprises

dépendant de la cohérence de l'ensemble, c'est le domaine privé qui soulève des interrogations. En réponse, il est précisé que le dossier d'instruction a pris en compte un certain nombre de points de vigilance, notamment que la CABBALR et USAN intervendraient sur les zones non domaniales par le biais du plan de gestion.

Délibération « RESTAURATION ET GESTION DES MILIEUX, HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES » n° 25-A-041 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025 moins les membres en conflits d'intérêts : Dossier REG-2025-00916 SYMSAGEL : LEVEUGLE Emmanuelle – membre SYMSAGEL (Lys).

#### **6.4 – Planification et gestion à l'échelle du bassin et des sous-bassins ligne 29**

*Présentation du dossier par : M. BRANGER*

- **13 dossiers de participations financières pour un montant de 1 009 734 €.**

- REG-2025-00826 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00803 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00796 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00782 SM PNR AVESNOIS
- REG-2025-00636 SM PNR SCARPE-ESCAUT
- REG-2025-00770 SM ESCAUT ET AFFLUENTS
- REG-2025-00609 SM CANCHE ET AUTHIE
- REG-2025-00574 SYMSAGEL
- REG-2025-00533 SM ESCAUT ET AFFLUENTS
- REG-2025-00530 SM ESCAUT ET AFFLUENTS
- REG-2025-00474 SMAGEAa
- REG-2025-00467 SMAGEAa
- REG-2025-00482 SM INSTITUTION INTERCOMMUNALE DES WATERINGUES

*Pas de remarque.*

Délibération « PLANIFICATION ET GESTION À L'ÉCHELLE DU BASSIN ET DES SOUS-BASSINS » n° 25-A-042 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025 moins les membres en conflits d'intérêts :  
Dossiers REG-2025-00474, REG-2025-00467 SMAGEAa : DISSAUX Jean-Claude – Prst CLE SAGE Lys – membre SMAGEAa (mandat à Mme LEVEUGLE),  
Dossier REG-2025-00782 PNR Avesnois : RAOULT Paul – Prst CLE SAGE Sambre – membre PNR Avesnois,  
Dossier REG-2025-00482 SM IIW : RINGOT Bertrand – Prst CLE SAGE Aa – Prst IIW (mandat à Mme SAVARIEGO),  
Dossier REG-2025-00574 SYMSAGEL : LEVEUGLE Emmanuelle – membre SYMSAGEL (Lys).

#### **7 - Avenants AU PAPI D'INTENTION AUDOMAROIS**

*Présentation du dossier par : M. BRANGER*

*Les membres du Conseil d'Administration formulent plusieurs remarques :*

Une nouvelle fois, il est demandé de prendre des garanties quant à la cohérence d'ensemble des actions concernées.

Au regard des fortes inondations que le marais audomarois a subies, il est inquiétant de constater le nombre de terrains à bâtir accordés dans les zones inondables et il est suggéré une utilisation plus prégnante du PLUiH. Il faut rappeler que les digues font partie intégrante des systèmes de défense prévus par Vauban. Les zones initialement prévues pour être inondées en quelques heures ont été peu à peu gagnées par l'urbanisation. Cet héritage historique, commun à de nombreuses autres villes du bassin, demandera des solutions exceptionnelles dans un contexte patrimonial multicentenaire.

La délibération « PARTICIPATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE AUX PROGRAMMES D'ACTIONS DE PRÉVENTION CONTRE LES INONDATIONS AVENANT AU PROGRAMME D'ÉTUDES PRÉALABLES DE L'AUDOMAROIS » n° 25-A-043 est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 17 octobre 2025 moins les membres en conflits d'intérêts : Aa : RINGOT Bertrand – Prst CLE SAGE Aa – Prst IIW (mandat à Mme SAVARIEGO), ROUZE Thierry – VP CLE SAGE Delta Aa, SMAGEAa - CAPSO : DISSAUX Jean-Claude – Prst CLE SAGE Lys – membre SMAGEAa, VP CAPSO.

## POINT D'INFORMATION

### 8 - Bilan du 11<sup>eme</sup> Programme d'Intervention

*Présentation du dossier par : M. PENISSON*

*Les membres du Conseil d'Administration formulent plusieurs remarques :*

Ces remarques portent sur plusieurs points :

La mise en place du nouvel outil RIVAGE a décalé les engagements et les paiements 2025. Néanmoins, une première commission des aides devrait être programmée plus tôt en 2026 pour accompagner l'essor des opérations. La dynamique des paiements ne dépend pas seulement sur des notions de calendrier, mais aussi des critères de maturité des dossiers présentés. En effet, l'Agence constate un nombre important de demandes de prolongation concernant les participations financières. Or, un projet qui ne commence pas équivaut à une absence de décaissement influant directement sur le niveau de trésorerie.

Le niveau exceptionnel de trésorerie de l'Agence Artois-Picardie s'est placé au cœur des débats en se déclinant sur plusieurs volets :

- L'analyse des restes à payer des opérations du 10<sup>eme</sup> Programme fait apparaître un taux de chute plus élevé que prévu.

Ce niveau de taux de chute, qui pénalise la trésorerie de l'Agence, a fait l'objet d'une suggestion de la part d'un membre présent : demander au dépositaire du dossier une garantie d'engagement à hauteur, par exemple, de 10 % du montant de l'opération. Cette proposition a appelé une remarque modérant le caractère volontaire des abandons de travaux.

Le travail de fond entamé sur les restes à payer d'opérations du 10<sup>eme</sup> Programme va se poursuivre en 2026 sur les trois premières années du 11<sup>eme</sup> Programme à savoir 2019-2021. Il permettra d'aborder

avec plus de sérénité les capacités d'engagement de l'Agence sur l'ensemble du 12<sup>ème</sup> Programme, y compris sa révision en 2027.

- La gestion des soldes de fin de chantier est une question cruciale à laquelle l'Agence, mais aussi les entreprises, doivent faire face. La difficulté de clôturer les dossiers est d'autant plus grande que les sommes concernées sont peu élevées. Ce constat croise une autre problématique qui est le temps nécessaire pour mener à bien une opération à savoir 10 ans pour mettre en œuvre un champ captant en raison des plannings surchargés des différents intervenants, des mesures de protection de la biodiversité, des multiples recours déposés.

- Parmi les paramètres à prendre en compte, il faut souligner la petite taille de l'Agence Artois-Picardie et de son budget comparé à ceux des autres Agences. Cet aspect la rend plus sensible à une hausse de recettes imprévue de quelques millions d'euros par exemple. Pour autant, la petitesse du bassin est compensée par une densité très élevée sujette à plus de sources de redevances.

- Face aux défis des changements climatiques que leur bassin va devoir relever, le surplus de trésorerie, pourrait être théorisé afin de financer les actions à mener en cas d'événement d'ampleur. Cette capacité financière à interagir rapidement est l'esprit même des aides apportées en propre par l'Agence lors des grandes inondations qui sont survenues sur le bassin. Ces épisodes de pluies diluviennes ou de forte sécheresse seront amenés à se reproduire. Cette question amène à reconsidérer la notion de solidarité entre territoires avec, notamment, une réflexion examinée en Comité de Bassin quant à la modification d'échelle de la perception de la taxe GEMAPI reposant non plus sur celle des EPCI, mais sur la notion de bassin-versant.

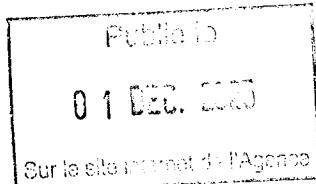
Une des remarques évoque les collectifs 30 000, les Groupements d'Intérêts Économiques et Environnementaux (GIEE). En effet, il apparaît que le contexte de baisse budgétaire induit un ralentissement problématique du volet innovation. Travailler sur les raisons de ce ralentissement suppose une charge de travail supplémentaire. Cette charge va se heurter à une baisse constante des effectifs et le recours croissant à des ressources externes, qui mériterait d'être examiné. En réponse à cette remarque, il est rappelé que tous les effectifs des services de l'État et des établissements publics sont régis par les plafonds d'ETP édictés dans la loi de finances.

Enfin, il a été rappelé que certains débats récurrents ont eu lieu ces dernières décennies au sein de l'Agence, dont celui relatif à la faiblesse du taux de subvention accordé aux stations d'épuration en comparaison des autres projets, alors que le petit cycle de l'eau est à l'origine de la création des Agences de l'Eau. Ce point rejoint les besoins en financement colossaux que va faire peser l'application des directives européennes en préparation, notamment les nouvelles normes de conformité de l'eau potable. La réponse apportée précise que les taux de subventions accordés aux opérations d'assainissement sont supérieurs au taux de 18 % mentionné. Par ailleurs multiplier par deux ce taux, c'est diviser par deux le nombre de dossiers financés. En effet, pour rappel, 99,54 % du 11<sup>e</sup> Programme a été engagé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'Administration est levée à 12 h 05.

LE VICE-PRÉSIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jérôme LEFEBVRE



LA DIRECTRICE GÉNÉRALE  
DE L'AGENCE

Isabelle MATYKOWSKI